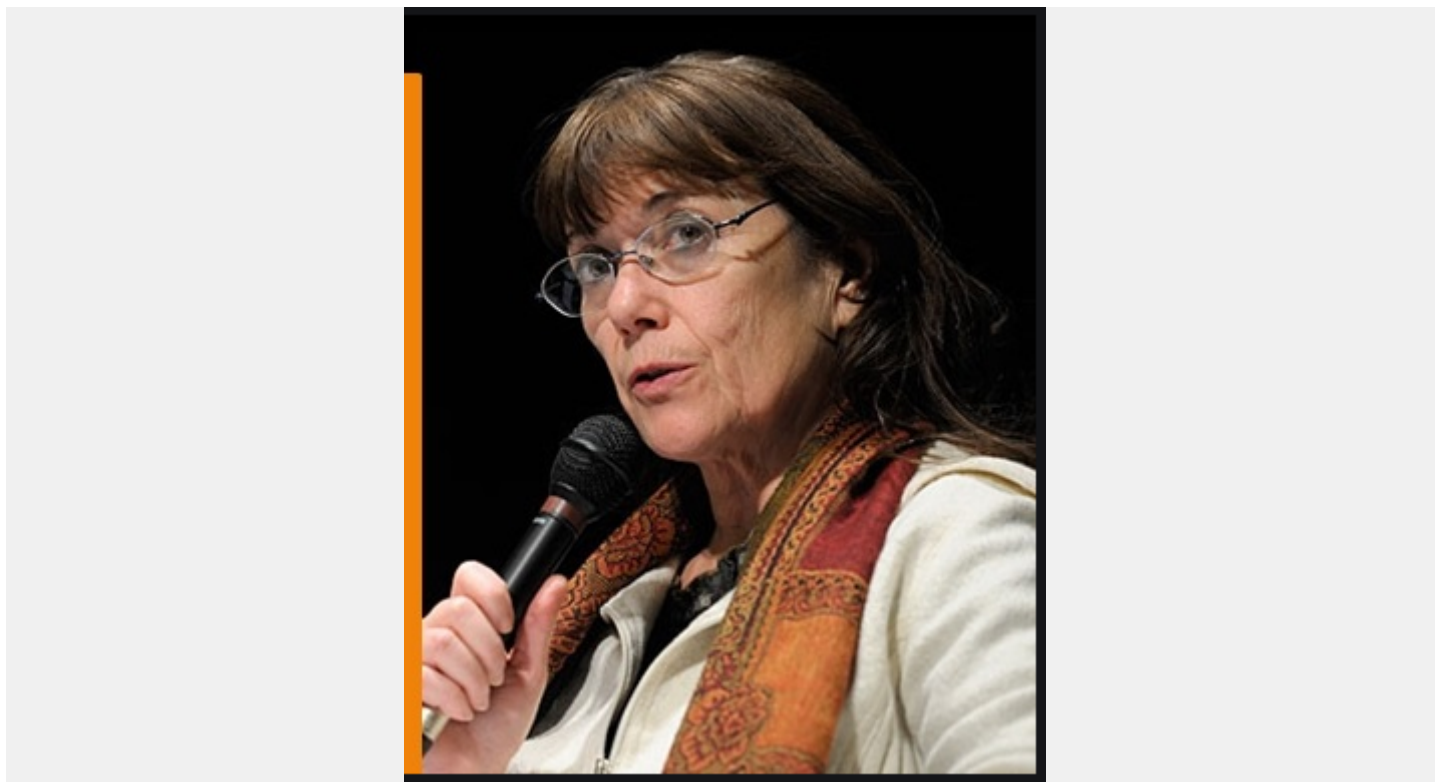




## Retraites Delevoye, un projet régressif

9 août 2019



**Décryptage par Christiane Marty du projet de réforme des retraites**

## **Réforme Delevoye : un projet régressif**

Christiane Marty - juillet 2019

Le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, a rendu public en juillet son rapport « Pour un système universel de retraite » qui est basé comme prévu sur un système par points. On peut lui reconnaître un redoutable savoir-faire en matière de communication : il réussirait (presque) à faire passer ce projet de retraite qui génèrera des économies sur le dos des salarié-es et des retraité-es pour un système renforçant l'équité, protégeant mieux les plus fragiles et réduisant les inégalités.

Après avoir rappelé la situation actuelle, ce texte se propose de montrer que les grandes lignes cadrant ce projet de retraites – limitation des dépenses de retraite, gouvernance, rendement du point - surdéterminent la régression à venir. En particulier, il dément les prétendues avancées pour les femmes et les carrières courtes.

### **Situation actuelle : moins mauvaise qu'ailleurs mais très insuffisante**

Par rapport à d'autres pays, notre système de retraites est plus avantageux car il permet d'assurer en moyenne un niveau de vie des retraité-es équivalent à celui de la population active. Ce qui n'est que normal. Mais d'une part, cette moyenne masque de fortes disparités au sein de la population retraitée ; d'autre part, l'évolution est très défavorable sous l'effet des réformes passées. Celles-ci n'ont cessé de durcir les conditions pour obtenir une pension à taux plein (encadré 1) et de dégrader le niveau des pensions. Ainsi, le taux de remplacement moyen (rapport entre la pension et le salaire) ne cesse de baisser ; l'âge moyen de départ en retraite recule ; la durée de cotisation exigée pour une retraite à taux plein devient de plus en plus irréalisable, compte tenu de la situation du marché du travail, mais aussi de l'usure professionnelle qui survient pour de nombreuses personnes bien avant l'âge de la retraite. Les personnes nées en 1974 devront ainsi réunir 43 annuités de cotisation, mais en moyenne, elles n'ont validé leur première année de cotisation qu'à 23,4 ans<sup>1</sup>, ce qui porte leur départ en retraite à plus de 65 ans. Il est donc nécessaire de corriger cette évolution. Mais nul besoin de changer de système pour cela, bien au contraire.

### **Le nouveau système ne peut que faire baisser le niveau des pensions**

En dépit de la communication lénifiante affirmant que le nouveau système sera avantageux pour les carrières courtes ou heurtées et pour les femmes, la réalité est

---

<sup>1</sup> Drees, Études et résultats n°842.

